

Appel d'offres Création de support et formation



***Module : « Comment mettre en avant
le réemploi et proposer des solutions
locales dans son diagnostic PEMD ? »***

à destination des diagnostiqueurs
PEMD

Lots 2A à 2F

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION VALOBAT	3
II.	ENJEUX DE LA DEMANDE	3
III.	ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	4
1.	Les objectifs de la formation	4
2.	Axes d'intervention souhaités	5
IV.	ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	6
1.	Enjeux et publics visés	6
2.	Prestations attendues	6
3.	Allotissement	7
4.	Modalités de formation et planification	8
5.	Modalités de prise en charge financière par Valobat	8
6.	Support de formation	9
7.	Réunions au cours du marché	9
8.	Evaluation des acquis des stagiaires	10
9.	Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires	10

Formation Entreprise rénovation/ Construction

I. Présentation Valobat.

Le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Ils se composent à 75 % de déchets inertes (environ 30 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment).

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus, dans le but de :

- Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité ;
- Prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Dans ce contexte, Valobat a été agréé par les pouvoirs publics en septembre 2022 pour les deux catégories de PMCB suivantes :

- Sur la **catégorie 1°** : Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse d'inertes ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre
- Sur la **catégorie 2** : Autres produits et matériaux de construction

II. Enjeux de la demande.

Opérationnelle depuis 2023, la filière se déploie auprès des différents canaux de reprise. Parmi ses missions, VALOBAT œuvre pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux du réemploi.

Les produits et matériaux utilisés pour la construction qui arrivent en fin de vie deviennent des déchets pour une bonne partie. Le souhait est d'en faire des ressources pour les acteurs du bâtiment.

S'ils sont convenablement déposés, triés et collectés, ces déchets peuvent être reconditionnés et se transformer en matériaux réutilisables. Ces matériaux peuvent alors réintégrer le marché et être une nouvelle fois utilisés dans un processus de construction ou de rénovation par exemple.

Les produits et matériaux restent ainsi en circuit fermé – à l'échelle nationale, voire locale – et les bénéfices sont nombreux :

- Améliorer la gestion des ressources et en limiter le gaspillage,
- Augmenter l'efficacité tout au long du cycle de vie des produits (conception, production, consommation, fin de vie)
- Et créer de la valeur sur nos territoires aux niveaux industriel, économique, social et environnemental

L'enjeu de ce besoin de formation sur le réemploi est de permettre l'évolution du secteur du bâtiment afin que les matériaux soient en priorité réemployés plutôt que recyclés voire éliminés.

A ce titre, les diagnostiqueurs PEMD ont un rôle primordial à jouer dans la détection de la ressource et l'orientation du réemploi dans un projet immobilier. Une meilleure connaissance du réemploi permettra de mieux valoriser les matériaux pouvant être réemployés lors d'une démolition.

La filière PMCB se déployant, l'année 2024 sera une année d'expérimentation notamment sur les modules de formation. Cet appel d'offres ne concerne donc que l'année 2024 et un nouvel appel d'offres pourra être lancé sur les autres années de l'agrément en fonction des retours de la première année.

III. Article 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet **la prise en charge partielle du financement** de la conception et l'animation d'une formation destinée aux diagnostiqueurs afin de permettre une personnalisation de la partie réemploi des diagnostics PEMD adaptée notamment au contexte local.

Cette prise en charge partielle aura pour objectif de limiter le reste à charge pour les stagiaires et ainsi de favoriser le déploiement des formations réemploi sur le secteur de la construction.

1. Les objectifs de la formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra pouvoir maîtriser les points suivants :

- Connaître les concepts et méthodes de base de l'économie circulaire
- Comprendre l'utilisation faite par les acteurs des projets immobiliers des diagnostics PEMD / Ressources
- Comprendre les contraintes et problématiques des entreprises de travaux et des Maîtres d'Ouvrages notamment sur le territoire afin d'adapter le diagnostic PEMD
- Intégrer les notions techniques de démontage et de montage, l'aspect temporel et organisationnel face aux délais de l'opération ainsi que l'aspect économique au niveau de la compétitivité du produit par rapport au prix du neuf. => pouvoir fournir des préconisations aux entreprises de travaux (dépose et intégration)

- Présenter les options de réemploi (y compris les essais à effectuer) sur le site même de l'opération, sur un autre site ou par le biais de filières de réemploi locales (par exemple : ressourceries, plateformes de revente en ligne, etc.) => pouvoir présenter aux MOA des solutions de réemploi potentielles pré-identifiées

2. Axes d'intervention souhaités.

La prestation demandée dans cet appel d'offres comprend la création ou la mise à disposition d'un support de formation adaptée. Le formateur est libre dans la création de sa formation mais une validation du module par Valobat sera obligatoire avant le démarrage des formations. Le logo de Valobat devra être apposé sur l'ensemble des supports (formation et communication stagiaire).

La formation devra contenir au minimum les éléments suivants :

Les enjeux du réemploi (à hauteur d'environ 5% de la formation) :

- La préservation des ressources et l'économie circulaire dans le bâtiment,
- Hiérarchie entre conserver, réemployer, recycler,
- Objectifs en termes de réemploi/ recyclage
- Présentation des principales évolutions réglementaires des dernières années (loi AGECE, loi RE2020, ...) sur le réemploi
- Les freins les plus courants au réemploi dans le bâtiment et les leviers à mettre en place pour les contourner
- Chiffres du réemploi dans le bâtiment en France

Le diagnostic PEMD à destination du Maître d'Ouvrage (à hauteur d'environ 15% de la formation) :

- Connaître le projet du Maître d'ouvrage pour identifier les matériaux réemployable in situ
- Fiabiliser les approches financières des coûts de dépose soignée et de revente des matériaux
- Identifier les impact déchets et carbone évités pour chaque proposition de réemploi

Le diagnostic PEMD à destination des entreprises de travaux (à hauteur d'environ 20% de la formation) :

- Évaluer l'état de conservation des matériaux et leur aptitude au réemploi (notamment la facilité de dépose/ repose)
- Fournir une « fiche ressource » détaillée (type de matériau, quantité disponible, photos et localisation, dimensions, type d'assemblage, précautions de dépose, transport et stockage, utilisation possible)
- Connaître et chercher les filières locales de reprise voire d'upcycling de matériaux et comment les intégrer au diagnostic

Cas pratique (à hauteur d'environ 50% de la formation)

- Effectuer la partie Réemploi d'un diagnostic PEMD en créant une ou deux fiches ressources et en proposant un exutoire local

A noter : il est demandé aux candidats d'être force de proposition pour les présentations de solutions locales de réemploi adaptées à chaque formation. Cependant, en fonction des possibilités, Valobat pourra également orienter le(s) candidat(s) retenu(s) vers ses partenaires locaux.

Le candidat est libre de proposer un projet de formation propre dont les thématiques sont proches et permettent d'atteindre les objectifs. L'objectif est de soutenir également les formations existantes si celles-ci répondent aux objectifs souhaités par Valobat.

IV. Article 2 : Description des prestations attendues

1. Enjeux et publics visés :

La formation est destinée aux diagnostiqueurs PEMD (déjà formés ou en cours de formation). Elle doit leur permettre de présenter à leur MOA, une partie réemploi du diagnostic PEMD adaptée au futur projet immobilier et aux solutions locales.

2. Prestations attendues

Les candidats retenus par Valobat devront concevoir les supports de formation adaptés au contexte et aux objectifs de Valobat.

L'ensemble des tâches relatives à l'animation et l'organisation de la formation sera effectué par le(s) candidat(s) retenu(s) : suivi des inscriptions, convocation des stagiaires, logistique (salle de formation, hébergement éventuel...).

Valobat participera quant à lui à un financement partiel de la formation à répercuter sur le prix de la formation proposée aux stagiaires.

Les candidats devront remplir sur la durée du contrat **au minima** les objectifs suivants :

- Réaliser **une session de formation** pour chaque région sur laquelle ils auront été retenus
- Un minimum de **12 stagiaires formés** pour chaque région sur laquelle ils auront été retenus

3. Allotissement

Pour cet appel d'offres, il est prévu une intervention sur la France hexagonale.

L'appel d'offres est ainsi alloti :

Numéro de Formation	Formation	Numéro de Région	Région Valobat
2	A destination des Diagnostiqueurs PEMD	A	Haut de France, Grand Est
		B	Normandie, Ile de France
		C	Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire
		D	Nouvelle aquitaine, Ouest Occitanie
		E	Est Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse
		F	Bourgogne France comté, Auvergne Rhône Alpe

Le candidat doit répondre à **minima à 3 lots** (un lot correspondant à une région) mais est libre de répondre à plus de trois lots.

Lors de sa réponse il doit préciser le nombre de lot (minimum 3) sur lequel il souhaite s'engager et pour lesquels il garantit la tenue des objectifs sur la durée du contrat.

Ainsi un candidat peut répondre aux 6 lots et souhaiter s'engager sur seulement 3 lots. En cas d'offre satisfaisante, Valobat pourra le désigner sur 3 des 6 lots.

A noter : dans l'objectif de faciliter la gestion des contrats et de contrôler les coûts liés à la préparation des formations, Valobat envisage la sélection **de 2 candidats** sur les lots 2A à 2F.

Remarque : Si un candidat a la capacité de remplir les objectifs fixés sur un des deux territoires d'outre-mer gérés par Valobat (Martinique et Guyane), il peut le proposer dans sa réponse. Il est toutefois demandé à minima un partenaire local pour pouvoir prétendre effectuer le module de formation sur un de ces territoires.

Pour cette formation, les candidats dispensant déjà une formation certifiante de diagnostiqueur PEMD seront privilégiés par rapport aux autres candidats.

4. Modalités de formation et planification

Les formations seront dispensées en présentiel, durant **1 jour** dont une demi-journée dédiée à la mise en pratique.

Le seuil minimum est d'environ 8 stagiaires avec un maximum de 14 stagiaires par session.

Il est attendu au minimum une session de formation en 2024 pour chacune des régions Valobat soit **6 formations** pour les **lots 2.A à 2.F**.

A noter : Les candidats retenus doivent communiquer via leurs canaux habituels afin de trouver les stagiaires. La participation de Valobat devra systématiquement être mentionnée lors de chacune des communications.

Valobat effectuera également une communication relative à cette formation de manière à toucher un large public et permettre un nombre d'inscriptions satisfaisant.

Une option d'ouverture à la visio de la formation devra être proposée si le candidat le juge nécessaire notamment pour toucher un public plus large.

5. Modalités de prise en charge financière par Valobat

Valobat prendra en charge une partie du financement de la formation qui devra être répercuté sur les stagiaires. Cette prise en charge sera comprise entre **50** et **75%** du montant facturé aux stagiaires dans la limite d'un montant total maximal de **7 500€** par région.

La part de prise en charge réelle sera validée lors de la phase de passation des marchés en fonction des offres reçues.

La prise en charge partielle du financement du module de formation se fera sous deux conditions :

- Validation de la session de formation sur chacune des 3 régions (minimum) sur lesquelles le candidat aura été retenu
- Validation d'un minimum de 12 stagiaires formés sur chacune des 3 régions (minimum) sur lesquelles le candidat aura été retenu

En cas de non-respect d'une des deux conditions, Valobat se réserve le droit de diminuer l'enveloppe de prise en charge au prorata des prestations réellement réalisées.

Une fois les formations effectuées, le formateur devra envoyer à Valobat les factures des stagiaires et les attestations de présence pour la prise en charge financière.

La facturation des prestations s'échelonnera de la façon suivante :

- 30% après réservations des stagiaires
- Le solde après réalisation de la formation

6. Support de formation

Le module de formation ne pourra être utilisé en dehors des formations conventionnées par Valobat qu'après accord avec la direction Valobat. De la même façon, Valobat ne pourra utiliser le support de formation du candidat qu'en cas d'accord de celui-ci.

En cas d'accord, la traçabilité des stagiaires formés devra être apporté à Valobat.

7. Réunions au cours du marché

2 réunions sont prévues au marché :

- 1 réunion de lancement avec présentation des projets de supports de formation pour validation par Valobat,
- 1 réunion d'analyses et de retours d'expérience à la suite de la première session de formation.

8. Evaluation des acquis des stagiaires

L'évaluation se fera sous forme d'un exercice pratique et de la création des fiches ressources. Le stagiaire devra pouvoir montrer sa compréhension des attentes du formateur.

Une attestation de suivi de formation devra être remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

9. Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires

Pour chaque session de formation, le(s) candidat(s) retenu(s) s'engage(nt) à fournir à Valobat :

- La liste des stagiaires avec la fonction et le nom de son entreprise,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par chaque stagiaire,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par le(s) formateur(s),
- Pour chaque visite, une attestation de visite dûment signé et tamponné par le site concerné,
- Les enquêtes de satisfaction complétées par les stagiaires
- Les factures pour chaque stagiaire pour prise en charge financière
- Retour du formateur sur le format de la formation et sur la manière dont elle a pu être déployée

L'ensemble de ces documents doit être communiqué à Valobat dans un délai de 10 jours ouvrés après la session.